



Publicité d'une consultation de marchés publics

Dépositaire de la consultation :

Etablissement : lycée VOLTAIRE
Adresse : 101 avenue de la République

75011 PARIS

Pouvoir adjudicateur :

M. SOUMARÉ Gilles
Contact : M. NOUAZÉ Jean-Marie
Tel :
Fax :
Email : int.0750675B@ac-paris.fr

Détail de la consultation - PAJI/17/10969 :

Type de produit : LF06 : Fournitures - Petites fournitures de bureau - Papeterie reprographie
Objet : IMPRIMES, CARTOUCHES D'IMPRIMANTES DE MARQUE ET PETITES FOURNITURES ADMINISTRATIVES
Descriptif : BESOIN DU LYCEE ET DU COLLEGE VOLTAIRE POUR L'ANNEE 2018 :

LOT 1 : IMPRIMES ;
LOT 2 : CARTOUCHES D'IMPRIMANTES DE MARQUE ;
LOT 3 : PETITES FOURNITURES ADMINISTRATIVES.

Liste des fichiers publiés avec cette consultation :

- acte engagement 2018.doc
- annexe a acte engagement 2018.xlsx
- ccp 2018 fournitures administratives.pdf
- reglement particulier de la consultation 2018.pdf

Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Qualité des produits : 45 %
Qualité des conditions de livraison : 10 %
Prix : 45 %

Consultation publiée du 29/11/2017 au 19/12/2017. Echéance le 19/12/2017 à 16h00.

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Numéro 08/2018 du 28 novembre 2017

OBJET DU MARCHE :

**IMPRIMÉS, CARTOUCHES D'IMPRIMANTES (MARQUE) et
PETITES FOURNITURES ADMINISTRATIVES**

A - ACHETEUR PUBLIC :

LYCEE VOLTAIRE

101, AVENUE DE LA REPUBLIQUE

75011 PARIS

Tel : 01 55 28 07 70

Fax : 01 55 28 07 75

Mail : int.0750675b@ac-paris.fr

B - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE MARDI 19 DECEMBRE 2017 A 16 H 00

C - PUBLICATION: AJI

D - La procédure de consultation utilisée est celle du **marché à procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du CMP. Ce marché prendra la forme d'un marché à bons de commande avec des minimum et des maximum en valeurs ou en quantités suivant les lots, pour l'année 2017.**

Le présent document comporte 5 feuillets numérotés 1 à 5.

Article 1^{er} : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après:

**IMPRIMÉS, CARTOUCHES D'IMPRIMANTES (MARQUE) et
PETITES FOURNITURES ADMINISTRATIVES**

Le **dossier de consultation** comporte :

- 1- Le présent règlement de la consultation n° 08/2018
- 2- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) n° 08/2018
- 3- Un acte d'engagement et son annexe
- 4- Une déclaration simplifiée du candidat

Il ne s'agit pas d'une convention de prix associée à des marchés types.

Article 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est un **marché à procédure adaptée à bons de commande**.

Il est soumis aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des marchés publics (CMP).

Les groupements d'entreprise sont interdits.

Article 3 : DECOMPOSITION EN LOTS

Le présent marché est décomposé en **3 lots**, comme suit :

1/ Un lot d'imprimés standards, (voir tableau ci-dessous pour les minimum et maximum), dont les valeurs sont contractuelles, comprenant :

des produits de référence détaillés dans annexe de l'acte d'engagement.

Un pourcentage ferme de remise sur le catalogue.

Il est rappelé que le nombre de produits de référence n'est pas contractuel ; seule la valeur, exprimée en Euros, est contractuelle.

| Désignation du lot | Minimum TTC | Maximum TTC |
|--------------------|-------------|-------------|
| Imprimés standards | 624 € | 1 248 € |

Toute solution de papier recyclé ou répondant aux objectifs du développement durable sera accueillie favorablement.

2/ Un lot de **cartouches d'imprimantes de marque**

(voir tableau ci-dessous pour les minimum et maximum), comprenant :
des produits de référence détaillés dans annexe de l'acte d'engagement.

Un pourcentage ferme de remise sur le catalogue.

Il est rappelé que le nombre de produits de référence n'est pas contractuel ; seule la valeur, exprimée en Euros, est contractuelle.

| Désignation du lot | Minimum TTC | Maximum TTC |
|---|---------------|-----------------|
| Cartouches d'imprimantes <u>(marque)</u> | 5 520€ | 11 040 € |

3/ Un lot de **petites fournitures administratives** (voir tableau ci-dessous pour les minimum et maximum), comprenant :

des produits de référence détaillés dans l'annexe de l'acte d'engagement. Il est rappelé que le nombre de produits de référence n'est pas contractuel ; seule la valeur, exprimée en Euros, est contractuelle.

Un pourcentage ferme de remise sur le catalogue.

| Désignation du lot | Minimum TTC | Maximum TTC |
|--|----------------|----------------|
| Petites fournitures administratives | 2 400 € | 4 800 € |

Article 4 : VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 5 : MODALITES DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT DU MARCHÉ

Les articles 86 à 118 du CMP s'appliquent en tenant compte des précisions suivantes :

Particularités :

1- Le mode de règlement choisi par l'administration est le virement.

2- Le montant de l'avance est de 5% du montant du marché si ce dernier est au minimum supérieur à 50 000€ HT (art. 87 II 1° du CMP). Son versement ne pourra avoir lieu qu'après constitution d'une garantie à première demande (art. 89 du CMP). Le titulaire peut renoncer à cette avance forfaitaire.

3- Les acomptes sont sans objet pour ce marché.

4- Le délai de règlement sera de 30 jours à compter de la date de réception de facture ou à défaut de la date d'admission définitive des prestations si celle-ci est postérieure à la première.

5- Pas de variation de prix prévue, mais révision de prix prévue dans le cas de fluctuation des cours mondiaux

6- La retenue de garantie prévue à l'article 101 du CMP est sans objet.

Article 6 : DUREE DU MARCHE

Le marché est prévu pour l'année 2018

Article 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 8 : CONTENU DES OFFRES

- 1- Le candidat est informé que la langue dans laquelle doit être rédigée l'offre est le Français.
- 2- Les candidats présenteront une offre conforme aux dispositions de l'article 2 du CCP, sur un acte d'engagement global (fourni dans le DCE), accompagné d'une annexe fournie aussi dans le DCE. L'annexe doit être signée par le candidat. Le coût total à porter sur l'acte d'engagement est calculé sur la base de la valeur **maximum** des fournitures à livrer.
- 3- Tous les renseignements prévus sur l'imprimé « déclaration simplifiée du candidat » et DC7(ou certificats prévus à l'article 46 I du CMP) (Ces imprimés sont accessibles par le site internet : www.minefi.gouv.fr/minefi/publique/marches_publics/index.htm)

Tous les documents demandés doivent être signés par une personne habilitée à engager juridiquement l'entreprise.

Article 9 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Le support des offres peut être du papier ou un CD.

Les plis doivent être adressés à temps pour parvenir au lieu de réception avant la date limite prévue, soit **le mardi 19 décembre 2017 à 16 H 00.**

L'acheminement pourra se faire par recommandé postal (à condition que le pli arrive en temps et en heure) ou directement par porteur qui devra signer le registre de dépôt des offres : le jour et l'heure y seront apposés.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant l'indication du marché simplifié auquel il se rapporte, en l'occurrence :

« IMPRIMÉS, CARTOUCHES D'IMPRIMANTES (MARQUE) et PETITES FOURNITURES ADMINISTRATIVES, lot(s) n°... »

Ce pli porte aussi **le nom du candidat** et contient :

- Les documents relatifs à la candidature (documents cités au 3 et 4 ° § de l'article 8 du présent règlement).
- L'offre économique c'est-à-dire un acte d'engagement, accompagné de son annexe citée au 2° § de l'article 8 du présent règlement, une photocopie du CCP signée et paraphée par le candidat.

Article 10 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des imprimés DC4, DC5 et DC7 ou qui ne présenteraient pas des garanties financières et techniques suffisantes ne seraient pas admises.

Critères de sélection des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en tenant compte des critères ci-dessous affectés d'un coefficient de pondération:

1/ Le prix des produits : **45 %**

2/ La qualité des produits : **45 %**

3/ Les délais de livraison après la commande, ainsi que le nombre de livraisons possibles par semaine : **10 %**

Article 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus par téléphone, le matin de 10h à 12h00, du lundi au vendredi, aux numéros suivants :

- M. NOUAZE Jean-Marie, Gestionnaire-comptable
Tel. : 01 55 28 08 08
Courriel : int.0750675b@ac-paris.fr
Fax : 01 55 28 07 75

- M. TUMAY Henri, S.A.E.N.E.S
Tel. : 01 55 28 07 72
Fax : 01 55 28 07 75
Courriel : henri.tumay@ac-paris.fr